

Edité le : 21/11/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 13

SYNDICAT DU VIDOURLE

MAIRIE DE MONTPEZAT
30730 MONTPEZAT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 13 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier : LSE22-188534

Identification échantillon : LSE2210-26936-2

Analyse demandée par : ARS DT DU GARD

N° Analyse : 00161482

N° Prélèvement : 00160144

Nature: Eau à la production (turb>2)

Point de Surveillance : STATION DE TRAITEMENT DE PROUVESSAT

Code PSV : 0000006397

Localisation exacte : réservoir

Dept et commune : 30 COMBAS

Coordonnées GPS du point (x,y) X : 43,8717919500 Y : 4,1230864100

UGE : 0223 - SYNDICAT DU VIDOURLE

Type d'eau : T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J

Type de visite : P2 Type Analyse : P2

Motif du prélèvement : CS

Nom de l'exploitant : SAUR AGENCE NIMES-GARRIGUES
ZI SAINT CEZAIRE
AVENUE DU DR PLEMING
30000 NIMES

Nom de l'installation : STATION DE PROUVESSAT Type : TTP Code : 006020

Prélèvement : Prélevé le 08/11/2022 à 13h17 Réception au laboratoire le 08/11/2022 à 14h28

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroll

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement : CHLORE

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 08/11/2022 à 14h28

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pesticides <i>Total pesticides</i>						
Somme des pesticides identifiés hors méabolites non pertinents	11P2*	<0.005	µg/l	Calcul	0.5	
Pesticides azotés						
Cyromazine	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Amétryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine 2-hydroxy	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déséthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Cyanazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Desmetryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Hexazinone	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Metamitrone	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Metribuzine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Prometon	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Prometryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Propazine	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sebutylazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Secbumeton	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simazine 2-hydroxy	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbumeton	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbumeton déséthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbutylazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbutylazine déséthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbutylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbutylazine)	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Terbutryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simetryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Dimethametryne	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Propazine 2-hydroxy	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine 2-hydroxy	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Triétazine déséthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sébutylazine déséthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Sebutylazine 2-hydroxy	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Simazine	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine désisopropyl	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1
Atrazine désisopropyl 2-hydroxy	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 12 / 13

Edité le : 21/11/2022

Identification échantillon : LSE2210-26936-2

Destinataire : SYNDICAT DU VIDOURLE

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Isoproturon	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Linuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Methabenzthiazuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metobromuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metoxuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thifensulfuron méthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Sulfosulfuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Rimsulfuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Nicosulfuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Monolinuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Mesosulfuron methyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Iodosulfuron méthyl	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Flazasulfuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Ethidimuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPU (1 (3,4-dichlorophénylurée) (cas 5428-50-2)	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
DCPMU (1-(3,4-dichlorophényle)-3- méthylurée) (cas 3567-62-2)	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Amidosulfuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Metsulfuron méthyl	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Tribenuron-méthyl	11P2*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Thidiazuron	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
IPPMU (1-(isopropylphényle)-3-m éthyl urée (cas 34123-57-4)	11P2*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.1	#
Dérivés du benzène Chlorobenzènes							
1,2-dichlorobenzène	11COHVD	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,3-dichlorobenzène	11COHVD	< 0.5	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
1,4-dichlorobenzène	11COHVD	< 0.05	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 11423-1		#
Composés divers Divers							
Acrylamide	11ACEPI	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1	#
Hydrazide maléique	11P2*	< 0.5	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116		
Radioactivité : l'activité est comparée à la limite de détection							
Activité alpha globale	11P2*	< 0.04	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704:2019	0.1	#
activité alpha globale : incertitude (k=2)	11P2*	-	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704:2019		#
Activité bêta globale	11P2*	< 0.06	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704:2019	1	#
Activité bêta globale : incertitude (k=2)	11P2*	-	Bq/l	Compteur à gaz proportionnel	NF EN ISO 10704:2019		#
Potassium 40	11P2*	0.006	Bq/l	Calcul à partir de K			

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Potassium 40 : incertitude (k=2)	11P2*	0.001	Bq/l	Calcul à partir de K		
Activité bêta globale résiduelle	11P2*	<0.054	Bq/l	Calcul		1
Activité bêta globale résiduelle : incertitude (k=2)	11P2*	-	Bq/l	Calcul		
Tritium	11P2*	< 8	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698:2019	100 #
Tritium : incertitude (k=2)	11P2*	-	Bq/l	Scintillation liquide	NF EN ISO 9698:2019	#
Dose indicative	11P2*	< 0.1	mSv/an	Interprétation		0.1

11COHVD ANALYSE (OHVD) ORGANOHALOGENES VOLATILS (ARS11-2020)

11ACEPI ANALYSE (ACEPI) ACRYLAMIDE EPICHLORHYDRINE (ARS11-2020)

11P2* ANALYSE (P2) P1P2 PRODUCTION (ARS11-2021)

Méthode interne M_ET108 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Méthode interne M_ET108 et M_ET211 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Méthode interne M_ET256 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Méthode interne M_ET109 : Taux d'extraction/ionisation modifié par la présence d'interférents

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

(Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation)

Delphine LARUE
Validateur technique



